

Communiqué

L'Opus Dei a demandé à la justice de reconnaître comme diffamatoires certains passages du livre Camino 999 de Catherine Fradier paru aux éditions Après la lune.

21/11/2007

Cet ouvrage présente en effet cette institution de l'Eglise catholique comme une organisation criminelle en mêlant à dessein fiction et réalité. Il porte gravement atteinte à la réputation de nombreuses personnes

exposées par là aux soupçons et aux critiques.

La plainte de l'Opus Dei vient d'être déclarée non recevable pour des motifs de forme. L'Opus Dei regrette l'absence de jugement sur le fond et se réserve la possibilité de faire appel.

Son action avait pour seul but de protéger la réputation de ses membres, présentés avec insistance dans ce livre comme des malfaiteurs et des assassins, ainsi que sa propre réputation.

Attaché à la liberté de création et d'expression, l'Opus Dei ne souhaite en aucune façon porter atteinte au fonctionnement d'une maison d'édition, mais désire faire entendre la voix de ceux, nombreux, qui sont reconnaissants de la formation chrétienne qu'ils reçoivent en son sein.

Sa position reste celle de l'ouverture et du dialogue, mais il a logiquement à cœur d'éviter l'émulation et la prolifération d'ouvrages mettant injustement en cause son image et l'honnêteté de ses membres.

L'Opus Dei assure ses membres et tous ceux qui apprécient son travail de formation chrétienne, de sa détermination à protéger leur honneur et leur réputation.

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-fr/article/communique/> (12/01/2026)